

DRHD/13 DU 18/02/2013

GESTION DES SITUATIONS TRAUMATISANTES Aide et accompagnement des personnels et élèves

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs et Principaux. Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale. Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Écoles. Mesdames et Messieurs les Chefs de divisions de la DSDEN13.

Pour affichage

Affaire suivie par : Annie CRAPOULET – Line GOUDOUNECHE

Une situation traumatisante est un événement brutal, de tonalité dramatique, subi par la communauté scolaire. Cet événement se produit dans ou hors du milieu scolaire. Il a un impact collectif en raison de l'émotion qu'il suscite, et qui peut aller jusqu'au traumatisme des élèves ou d'une équipe d'école ou d'établissement. Il peut conduire à la déstabilisation du groupe, voire au dysfonctionnement de l'école ou de l'établissement.

Les personnels confrontés à ces situations doivent s'adresser à leur I.E.N (pour le 1^{er} degré) ou à leur chef d'établissement (pour le 2nd degré) afin de l'informer de la situation.

L'**assistant de prévention** de l'établissement peut, également, conseiller les personnels sur les éventuelles démarches à effectuer.

1. Ecoute et aide des Personnels en difficulté ponctuelle ou durable

➤ **Psychologue clinicienne :**

Véronique BIANCOTTO

Le Mercredi : **04.91.99.68.31** (DSDEN13)

Le jeudi et le Vendredi : **04.42.91.71.26** (rectorat Aix)

Réception sur Rendez-vous

➤ **Assistants sociaux** du personnel:

Mme BUCQUET Sylvie : **04.91.99.68.56**

Mme MOULY Florence : **04.91.99.66.48**

➤ **Cellule téléphonique d'écoute** et de soutien

Du Lundi au Vendredi : accueil, écoute, conseils dans le plus strict anonymat

☎ 04.42.91.75.50



➤ **Médecins de prévention** /Bouches du Rhône:

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

Annexe du Bois de l'Aune

Rotonde du bois de l'Aune

13090 Aix-en-provence

☎ Secrétariat : **04.42.95.29.50**

2/3

➤ **Réseau P.A.S – MGEN**

La création du réseau P.A.S pour les personnels en situation de souffrances personnelles et/ou professionnelles est le fruit d'un partenariat renforcé entre l'académie d'Aix-Marseille ; la DSDEN13 et la MGEN. Cela se traduit, au niveau départemental, par la création d'un Espace d'Accueil et d'écoute. Les consultations sont gratuites pour tous les personnels de l'Education nationale et se déroulent de 14h à 17h :

Le mardi

MGEN

14 A, avenue cours Mirabeau

13100 AIX- EN –PROVENCE

Le mercredi

MGEN

65, avenue Jules Cantini

Tour Méditerranée

13006 MARSEILLE

Prise de rendez-vous : **0805-500-005** (n° vert) du lundi au vendredi de 9h à 12h.

2. Gestion de crise : Aide et accompagnement des Personnels et des Elèves

Mise en œuvre d'une cellule de crise et/ou saisie de l'E.M.A.S

L'IEN (pour le 1^{er} degré) ou le chef d'établissement (pour le 2nd degré) doit s'entourer de ses proches collaborateurs. Constitués en cellule de crise, ils évaluent la situation.

Dès lors que la décision est prise, l'IEN ou le chef d'établissement peut demander de faire appel à la cellule départementale d'aide ou à l'Equipe Mobile académique de sécurité (EMAS)

Le protocole de mise en place des cellules de crise concerne tous les établissements des Bouches du Rhône : écoles, collèges, lycées.

Pour saisir la cellule départementale et /ou l'EMAS, l'IEN ou le chef d'Etablissement doit contacter le chef de cabinet de la DSDEN 13

Michelle PETRIS ☎ **04-91-99-66-36**

Le Service SPFE (Service de Prévention en Faveur des élèves) de la DSDEN 13 est au cœur de la mise en place de la cellule de crise.

-Conseiller technique Médical-Médecins : Dr CALLOUE

-Conseiller technique Médical – Infirmiers : Mme LENZI

-Conseiller technique Assistantes Sociales : Mme AZARD

☎ Secrétariat : 04.91.99.67.20 (ou 67.22 ou 67.23)

➤ **Associations indépendantes d'aides**



AVAD : Aide Victimes Actes Délinquants

7 rue de la république

13002 Marseille

☎04.96.11.68.80

3/3

APERS : Association pour la Prévention et la Réinsertion Sociale

Pour les victimes d'infractions pénales.

Espace Frédéric mistral – 18 avenue laurent Vibert

13090 Aix en provence

☎04.42.52.29.00

Ce document a été élaboré par la D.S.D.E.N 13 en collaboration avec les membres du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (C.H.S.C.T) départemental.